

# REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME  
SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA

ARRONDISSEMENT DE PERONNE  
DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE AUX

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 21.11.2024

. d'affichage : 21.11.2024

N° de la délibération : 2024-163

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63

. présents : 50

. votants : 56

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 novembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, BARBIER Marc, BRUCHET Antoine, Mme CHAPUIS-ROUX Elodie, MM. DELVILLE Jean-Pierre, FORMAN Nicolas, Mme GENSE Caroline, MM. GRAVET Jacques, HINAUT Guy, JOLY Vincent, MM. MARTIN Michel, MERESSE Christian, MUSEUX Gérard, RICHARD Jean-Edouard, Mmes VASSEUR Julie, VERGULDEZONE Nathalie,

M. MARTIN Michel avait donné pouvoir à Mme SPRYSCH Aline.

M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. FRIZON Hervé.

M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à Mme RIQUIER Julie.

M. RICHARD Jean-Edouard avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.

Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à M. DUCAMPS Thomas.

Mme VERGULDEZONE Nathalie avait donné pouvoir à M. ORIER Francis.

M. ACQUAIRE Alain était représenté par M. ZIENTEK Sébastien, suppléant.

Mme GENSE Caroline représentée par Mme GOMBART Sabine, suppléante.

M. GRAVET Jacques représenté par Mme ZURICH Christine, suppléante.

Secrétaire de séance : M. WISSOCQ Jean-Marc

OBJET :

**COMITE DES ŒUVRES SOCIALES**  
**ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2024**

*Le Comité des Œuvres Sociales des agents de la Ville de HAM, du CCAS et de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme est une association qui a pour but :*

*. de créer et assurer des liens d'amitié, de fraternité entre les agents par l'organisation et le pourvoi aux frais des manifestations organisées de toute nature (repas, festivités, excursions, voyages...),*

*.d'améliorer les conditions matérielles et morales d'existence des familles des agents par l'octroi d'allocations à l'occasion de naissances, mariages, décès, retraites...*

*. de subvenir aux besoins d'un agent ou de sa famille en cas de difficultés.*

*L'association est composée de membres adhérents (actifs ou retraités).*

*Le montant total du budget prévisionnel 2024 s'élève à 22 560.22 €.*

Vu la demande de subvention présentée par le C.O.S. de la Ville de HAM, du CCAS et de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 53 voix pour, 3 abstentions (MM. BELLARD Joël, DE WITASSE THEZY Charles, PINCHON Jacques),

.accorde à cette association, au titre de l'année 2024, une subvention de fonctionnement de 3.300€,

.autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Le secrétaire de séance,